

SERVICES
TECHNIQUES
- - -
ADMINISTRATIF
- - -
ST/JZ/JDA/EL/SD

Domaine : Voirie/Déviation
REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
ARRETE DU MAIRE N°266/25

Département de
SEINE-ET-MARNE
- - -
Canton de
PONTAULT-COMBAULT
- - -
Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Objet : Circulation et déviation des véhicules et des piétons en raison de travaux de maintenance, entraînant la fermeture du passage à niveau n°8, de 07h à 17h le samedi 08 novembre 2025

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2213-1 à L2213-6,

VU le nouveau Code de la Route et notamment les articles R411-8 et R417-1 à R417-13,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article 55 du Livre I – 4^{ème} partie,

CONSIDERANT la demande de la SNCF-Infrapôle Paris Est domiciliée, 1 rue Emmanuel Arago, 93130 Noisy-le-Sec, en vue d'effectuer des travaux de maintenance du passage à niveau n°8 de la ligne Paris/Mulhouse, situé avenue du Général Leclerc à Roissy-en-Brie.

A R R E T E

Article 1 : L'avenue du Général Leclerc, au droit du passage à niveau n°8, sera fermée à toute circulation le samedi 08 novembre 2025, de 7h à 17h.

Article 2 : Des déviations seront mises en place comme suit :

- Les véhicules venant de la route de Pontault et de l'avenue de la Malibran, désirant se rendre à Pontcarré, emprunteront les avenues Jean Monnet, Ytzhak Rabin, Paul Cézanne, Auguste Renoir, la rue Charles Vaillant et l'avenue du Maréchal Foch.
- Les véhicules circulant avenue du Général Leclerc, désirant se rendre à Pontcarré, emprunteront les avenues de Mulhouse, Panas et Auguste Renoir.
- Les véhicules venant de Pontcarré, désirant se rendre à Pontault-Combault ou à Ozoir-la-Ferrière, emprunteront l'avenue du Maréchal Foch, la rue Charles Vaillant, l'avenue Auguste Renoir, l'avenue Paul Cézanne, l'avenue Ytzhak Rabin, l'avenue Jean Monnet, la Route de Pontault, la Première Avenue et l'avenue Charles de Gaulle.
- Les véhicules venant d'Ozoir-la-Ferrière désirant se rendre à Pontault-Combault, emprunteront la rue Pasteur, la Route de Pontault et suivront l'itinéraire déjà mis en place.

Article 3 : Un balisage sera installé pour inviter les piétons à emprunter le circuit indiqué.

Article 4 : La mise en place et la maintenance des itinéraires de déviation et de la signalisation réglementaire seront assurées par la SNCF.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Article 6 : MM et Mme - Le Maire de Roissy-en-Brie,

- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Le Directeur Départemental de l'Equipment
- Le Chef de Service de la Police Municipale,
- Le centre d'incendie et de secours de Pontault-Combault
- SEPUR
- KEOLIS

sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 04 novembre 2025

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint délégué en charge de
l'urbanisme, de l'environnement, des grands
projets, des travaux et des quartiers

Jonathan ZERDOUN